

DEL 2023/UR/99
MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE TREFONCIERE
CARRIERE DELPLANQUE

Monsieur le Maire explique dans le cadre du projet de construction d'une bergerie, d'une miellerie, d'un poulailler et d'une maison d'habitation pour les besoins de l'activité agricole de Monsieur Kauffeisen Rémy, éleveur, sis carrière Delplanque à Hem sur la parcelle cadastrée B 1663, l'alimentation en eau et en électricité nécessite un passage des canalisations le long du chemin rural n°29027 et l'implantation d'une fosse à compteur, sis carrière DELPLANQUE.

La servitude tréfoncière permettra le passage des canalisations souterraines sur le chemin rural n° 29027 sis carrière Delplanque ainsi que pour l'installation d'une fosse à compteur de dimension 0.80 X 1 mètre au croisement du chemin rural et de la rue métropolitaine du Calvaire Dévié.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à consentir la servitude et à signer la convention créatrice de droits de servitude au profit de Monsieur Kauffeisen.

Il est convenu que Monsieur Kauffeisen supportera tous les coûts liés aux travaux de servitude et assura l'entretien et le bon état du chemin.



Compte tenu de la nature de l'opération la servitude sera réalisée à titre gratuit.

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 10 octobre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sana EL AMRANI, ayant donné procuration à Clémentine NOUQUERET
Karima CHOUIA, ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART

Vu l'article 2122-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le propriétaire peut établir des servitudes par conventions conformément à l'article 639 du Code civil sur les biens du domaine public. L'existence de ces servitudes doit être compatible avec l'affectation des biens sur lesquels elles s'exercent.

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et Travaux,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à instaurer une servitude tréfoncière sur le chemin rural n°29027 sis carrière Delplanque au profit des constructions réalisées sur la parcelle B1663,
- à signer la convention instituant la servitude tréfoncière,
- à prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 059-215902990-20231005-DEL2023UR99-DE